

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2019

Le quatorze mai deux mil dix-neuf à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel GENTIT, Maire.

Appel des Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux.

Etaient présents :

Mme FREI, Mr BELLE, Mme ALLARD, Mr FEUGIER, Mme DABADIE, adjoints,
Mrs LEDUC, LIROT, CAVAGNE, Mme BIT, Mrs MANOUVRIER, METZLAFF,
Mmes ROLLAND, TROUILLET, BELLE, Mr FUSTIER, Mmes GAILLIARD, FOMBARON.

Etait absent : Mr RETUREAU.

Secrétaire de séance : Mr CAVAGNE Gérard.

Date de convocation : 06 Mai 2019

I/ Horaires et Tarifs de la Garderie Municipale « Les Bambins »

Mme DABADIE informe l'assemblée qu'il y aurait lieu de définir les nouveaux tarifs de la garderie municipale « Les Bambins » à compter de la prochaine rentrée scolaire soit au 02 Septembre 2019.

Le tarif est fixé à 1,20€ de l'heure. Réduction de 20% à partir du 3^{ème} enfant.

En raison de difficultés de gestion, suppression de la tarification forfaitaire.

Voté à l'unanimité.

II/ Approbation du compte de gestion exercice 2018 budget « Eau et Assainissement »

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2018-022 concernant le budget annexe « eau et assainissement » relative à la clôture et au transfert des résultats de fonctionnement et d'investissement de la Commune à la SMVIC (Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté) à compter du 01 Janvier 2018. L'assemblée doit approuver le compte de gestion 2018 présenté par Mr le Trésorier qui retrace les opérations de transfert du budget annexe eau et assainissement.

Voté à l'unanimité.

III/ Déplacement temporaire des séances du Conseil Municipal et des cérémonies (mariages, baptêmes républicains) à la salle polyvalente de Saint Sauveur

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mr le Procureur de la République par courrier du 12 Février 2019 a autorisé Mr l'officier d'Etat Civil de la Commune à effectuer les célébrations des mariages et déplacer les registres à la salle des Fêtes située 2 Rue des Roses durant les travaux d'aménagement extérieur de la salle multi-activités.

En raison du retard dans les travaux, il serait nécessaire de solliciter Mr le Procureur de la République afin d'utiliser la salle polyvalente en cas d'indisponibilité de la salle des fêtes.

Voté à l'unanimité

IV/ Décision Modificative n°1

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il serait nécessaire de prévoir une décision modificative par rapport à une mauvaise imputation de compte en 2018.

Imputer la somme de 60 000€ inscrit au compte 1331 Dépenses investissement (dotation d'équipement des territoires ruraux) au compte 1321 Recettes investissement (subventions Etat et établissements nationaux)

Voté à l'unanimité

VI/ SEDI – RD n°32 entre voie SNCF et Rue des Lavandes / Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité (annule et remplace délibération n°2018-051)

Le Maire rappelle qu'un financement prévisionnel avait été validé par délibération n°2018-051 et informe l'assemblée du plan de financement définitif établi par le SEDI. La nouvelle participation de la Commune s'élèvera à 39 024€ au lieu 35 762€ soit 3 262€ de plus.
Voté à l'unanimité.

VII/ SEDI – RD n°32 entre voie SNCF et Rue des Lavandes / Travaux sur réseaux de Télécom (annule et remplace délibération n°2018-052)

Le Maire rappelle qu'un financement prévisionnel avait été validé par délibération n°2018-052 et informe l'assemblée du plan de financement définitif établi par le SEDI. La nouvelle participation de la Commune s'élèvera à 13 442€ au lieu 11 568€ soit 1874€ de plus.
Voté à l'unanimité.

VIII/ Procès-verbal contradictoire de transfert entre la Commune de Saint Sauveur et Saint Marcellin Vercors Isère Communauté des biens mobiliers et immobiliers de la « ZAE la maladière » affectés à la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ».

Le Maire rappelle à l'assemblée que la ZAE la maladière a été transférée à la SMVIC depuis le 01 Janvier 2018 et qu'il convient que le procès-verbal contradictoire soit accepté par le Conseil Municipal. Ce procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci. La Communauté de Communes est substituée de plein droit à la Commune dans les droits et obligations attachés aux biens mis à disposition ainsi que, de manière générale, à l'exercice de la compétence.
Voté à l'unanimité

Divers

- Brigade environnementale déchets

Le Maire informe l'assemblée du rapport dressé par la brigade environnementale des déchets. 400 courriers ont été adressés aux personnes identifiées ayant déposé des sacs en dehors des molochs dont 18 sur notre commune. Un montant de sanction administrative devrait être fixé prochainement en conseil communautaire

- Gendarmerie St Marcellin

A été constaté une baisse de la délinquance mais une forte augmentation de violences physiques (+39%)

- Référendum d'initiative partagée

Une note d'information a été adressée aux communes sur l'organisation du référendum d'initiative partagée concernant l'exploitation des aéroports de paris. La période de recueil devrait démarrer au plus tard vers les 11 ou 12 Juin prochain pour une durée de 9 mois. Les électeurs auront trois moyens pour déposer leur soutien.

- Elections européennes du dimanche 26 Mai prochain

Le Maire donne lecture du tableau de présence au bureau. 34 listes sont candidates.

- Planning des activités

Deux réunions sont à rajouter au planning des activités :
commission jeunesse le 16 Mai à 20H00
commission associations le 19 Juin à 20H00.

- **Personnel Communal**

Mme ALLARD informe qu'Emile MADERN effectuant le remplacement de Serge TROUILLOUD en arrêt maladie ayant trouvé un emploi dans sa spécialité est remplacé par Alexandre BOUVIER domicilié sur notre commune à compter du 15 Mai 2019.

- **Salle multi-activités**

Les travaux aux abords de la salle polyvalente sont pratiquement terminés. La partie de route bétonnée devrait être prochainement ouverte à la circulation.

Les plaquistes et l'électricien interviennent actuellement sur l'intérieur du bâtiment. L'entreprise qui effectue l'étanchéité est en redressement judiciaire, une autre entreprise devrait reprendre le chantier.

- **Travaux rue de la république**

Martine GAILLIARD s'interroge sur l'entreprise qui effectue les travaux. Elle précise que les matériaux utilisés nécessiteront moins d'entretien.

L'entreprise qui intervient est l'association « la Providence » sous contrôle de la commune.

Prochain Conseil Municipal le 25 Juin 2019

La séance est levée à 20h45mn.

Le secrétaire de séance,

Gérard CAVAGNE



Le Maire,

Michel GENTIT



